

Dans ce numéro :

L'éditorial

Page 1

Les appels à  
manifestation  
d'intérêt

Page 2

Cinq questions  
posées à Gilles  
Beder, maire de  
Salins-les-Bains, et  
à Julie Bourdeaux,  
chargée de  
missions « appel à  
manifestation  
d'intérêt centres-  
bourgs ».

Page 4



*Jacky Roche,  
Directeur départemental  
des territoires du Jura.*

## « La revitalisation des bourgs-centres »

### L'ÉDITORIAL

Depuis quelques décennies, une part importante de la population aspire à vivre dans une maison individuelle entourée d'un jardin, le plus souvent à la campagne, pour profiter d'un cadre de vie agréable, mais aussi parce que les terrains sont moins chers.

L'abandon progressif des centres urbains est le corollaire de ce « parcours » résidentiel, qui se traduit par un étalement du bâti à la périphérie des villes, et par une consommation excessive des espaces naturels et agricoles. En France, 70000 hectares sont urbanisés en moyenne tous les ans, soit l'équivalent d'un département français tous les 7 à 10 ans, selon les sources.

Cette périurbanisation est à l'origine également d'une dégradation de la biodiversité et de la qualité des paysages, mais aussi d'une augmentation des émissions de gaz à effet de serre. En effet, ceux qui habitent loin du lieu où ils travaillent, mais aussi des villes et des bourgs où sont localisés les services, n'ont généralement aucune alternative à la voiture pour effectuer leurs déplacements quotidiens.

Nous sommes confrontés également au vieillissement de la population, et nous devons relever le défi du maintien à domicile des personnes âgées.

Lorsqu'elles sont encore valides mais ne conduisent plus, celles-ci ne peuvent rester chez elles que si elles disposent sur place de l'ensemble des services indispensables.

La revitalisation des centres urbains est donc un enjeu majeur, à la fois social, économique, environnemental et culturel, d'un aménagement durable des territoires. Celui-ci implique un développement équilibré de l'ensemble de l'armature urbaine : les villes, les bourgs, mais aussi les villages.

Ce vingt-deuxième numéro de « La Feuille » vous propose un premier article consacré aux « appels à manifestation d'intérêt », dont l'objectif est de promouvoir la réhabilitation des centres urbains. Un dispositif expérimental est mis en œuvre par l'État depuis 2014. La région « Franche-Comté » a initié une démarche similaire en 2015, dont la pérennité est assurée aujourd'hui par la nouvelle région « Bourgogne Franche-Comté ».

Une interview de Gilles Beder, maire de Salins-les-Bains, et de Julie Bourdeaux, chargée de missions, vous permettra ensuite d'en savoir un peu plus à propos des initiatives en cours, afin de revitaliser cette petite ville, au nord du Revermont jurassien.

## « Les appels à manifestation d'intérêt. »

« L'un des objectifs de la revitalisation des bourgs-centres est de limiter l'étalement urbain dans les territoires concernés. »

### I - Des « centres-bourgs » (la démarche nationale)... :

Afin de promouvoir la revitalisation des « centres-bourgs » des territoires ruraux et périurbains, le **ministère** aujourd'hui dénommé « **de la cohésion des territoires** », a mis en œuvre en 2014 un **dispositif expérimental**. Celui-ci est piloté par le **commissariat général à l'égalité des territoires** (CGET), en lien avec l'**agence nationale de l'amélioration de l'habitat** (ANAH) et divers services ministériels.

Ce programme s'adresse aux **bourgs de moins de 10 000 habitants**. Il concerne les communes rurales en déclin, notamment démographique, et celles qui se développent en raison de la périurbanisation, et pourraient devenir dans ce contexte des pôles de services.

Au début de l'année 2014, les services déconcentrés de l'État ont identifié environ 300 « centres-bourgs » éligibles à ce dispositif. Parmi les **54 communes** finalement retenues en France, cinq appartiennent à la région « Bourgogne Franche-Comté » : Avallon, Giromagny, Montbard, Tournus et **Salins-les-Bains**, dans le département du Jura.



*La Grande Saline de Salins-les-Bains.  
© Prêt : communauté de communes  
« Arbois Poligny Salins Cœur du Jura. »*

L'État a prévu de réserver dès 2014 un budget moyen de **40 millions d'euros par an**, pour permettre aux **54 « centres-bourgs » lauréats** de réaliser un **projet de revitalisation**.

En complément d'autres financements, les crédits du **fonds national d'aménagement et de développement du territoire** (FNADT), des **aides à la pierre** et de l'**ANAH**, devraient ainsi contribuer à la promotion d'une offre de logements, de commerces, d'équipements et de services adaptés aux besoins des habitants.

L'un des objectifs de cette revitalisation des « centres-bourgs » est de limiter l'étalement urbain dans les territoires concernés.

**II - ...aux « bourgs-centres » (l'appel à manifestation d'intérêt régional) :**

En 2015, la région dénommée à l'époque « Franche-Comté », a organisé son propre appel à manifestation d'intérêt régional au profit des « bourgs-centres ». Les organismes responsables des schémas de cohérence territoriale (SCoT) étaient les maîtres d'ouvrage de cette première phase de la démarche. Dans le Jura, ce fut le cas du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays lédonien, et du parc naturel régional (PNR) du Haut-Jura. 9 communes jurassiennes ont fait l'objet d'un diagnostic :

- Bletterans ;
- Clairvaux-les-Lacs ;
- Moirans-en-Montagne ;
- Morez (Hauts-de-Bienne) ;
- Orgelet ;
- Saint-Amour ;
- Saint-Claude ;
- Saint-Laurent -en-Grandvaux ;
- Saint-Lupicin / Lavans-lès-Saint-Claude.



**Orgelet : la maison de santé.**  
© Florence Neret, DDT du Jura.

Salins-les-Bains, dont la candidature a été retenue dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt national, a rejoint ces communes.

En 2017, la nouvelle région « Bourgogne Franche-Comté » a engagé la deuxième phase de la démarche, dont la maîtrise d'ouvrage est confiée aux bourgs lauréats. Avec l'aide d'un bureau d'études, ils compléteront les diagnostics réalisés par des scénarios d'aménagement et des programmes d'actions, arrêtés en étroite concertation avec l'ensemble des partenaires concernés.

Chaque bourg-centre bénéficiera ensuite d'une contribution maximale de 750 000 € versée par la région, afin de subventionner les actions qui seront effectivement réalisées.

**Jean-Luc Gomez, DDT du Jura.**



**Morez (Hauts-de-Bienne) : la ville et les viaducs.**  
© DDT du Jura.

Cinq questions posées à Gilles Beder, maire de Salins-les-Bains, et à Julie Bourdeaux, chargée de missions « appel à manifestation d'intérêt centres-bourgs ».



Gilles Beder, maire de Salins-les-Bains.

**1 - Que pouvez-vous nous dire tout d'abord à propos de Salins-les-Bains, son histoire, l'évolution du contexte communal, et au sujet de la genèse de votre candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « centres-bourgs » ?**

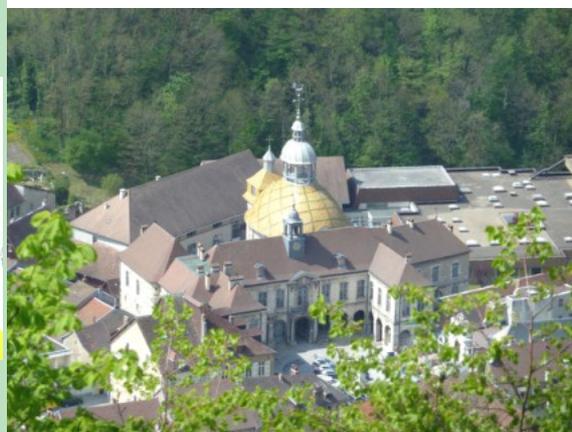
« La ville a hérité d'un patrimoine très riche, qui constitue l'un des atouts majeurs de la commune. »

Salins-les-Bains était très prospère au Moyen Âge et à la période moderne, grâce à l'exploitation du sel, qui remontait au V<sup>ème</sup> millénaire avant Jésus-Christ. La ville était la deuxième de Franche-Comté à la période médiévale, et sa population était d'environ 8 500 habitants à la veille de la Révolution française.

L'essor de Salins s'est poursuivi au XIX<sup>ème</sup> siècle avec le développement des plâtrières, des scieries et surtout des faïenceries, et la création d'un établissement thermal.



Julie Bourdeaux, chargée de mission « appel à manifestation d'intérêt centres-bourgs ».



Chapelle Notre-Dame Libératrice.  
© Jean-Luc Gomez, DDT du Jura.



La Grande Saline et le musée du sel.  
© Stéphane Gaudin.

La ville a hérité d'un patrimoine historique particulièrement riche, qui constitue l'un des atouts majeurs de la commune. Les forts Saint-André et Belin par exemple, ou encore la chapelle Notre-Dame Libératrice, figurent parmi les monuments les plus remarquables. Le joyau de cet héritage du passé est cependant la Grande Saline, inscrite en 2009 sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

En matière de santé, nous avons la chance de disposer encore d'une offre satisfaisante. Quant à l'union commerciale, elle rassemble environ 70 commerces dans des domaines variés.

Toutefois, les activités industrielles qui contribuaient jadis à la prospérité de Salins-les-Bains, ont cessé les unes après les autres au XX<sup>ème</sup> siècle. La Grande Saline a été fermée en 1962, et la production locale de faïences s'est arrêtée en 1965.

Nous sommes confrontés depuis à un triple déclin, démographique, économique et psychologique.

Viellissante, la population est passée de 4 500 habitants dans les années 70, à 2 800 Salinois aujourd'hui. Nous perdons environ 40 habitants par an. En outre, la ville est de tradition ouvrière, et les revenus sont modestes. 63 % de la population ne paient pas l'impôt sur le revenu. L'accroissement de la vacance et de la vétusté des logements est le corollaire de cette évolution démographique et sociale négative.

Ce contexte local défavorable est sensiblement aggravé par la baisse des dotations de l'État. À titre d'illustration, le patrimoine historique que nous évoquons à l'instant est une chance, mais son entretien est aussi une charge chaque année un peu plus lourde, pour une municipalité dont les moyens financiers se réduisent régulièrement.



**Le fort Belin.**  
© Jean-Luc Gomez, DDT du Jura.

L'équipe municipale actuelle a été élue en 2014, lors des dernières élections. Cette année-là, Jacques Quastana, alors préfet du Jura, nous a proposé de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt « bourgs-centres », initié à l'époque par le ministère du logement et de l'égalité des territoires. Estimant que c'était une chance pour Salins-les-Bains, nous avons déposé notre candidature.

Nous avons reçu le dossier le 12 juin. Il fallait le renseigner et le retourner pour le 8 septembre au plus tard. Le délai prescrit était très court, mais nous avons choisi malgré tout de travailler en régie, sans recourir à l'assistance d'un bureau d'études. Nous avons la chance en effet de bénéficier du travail déjà réalisé par « les ateliers » mis en place par la direction départementale des territoires, et plus précisément par Joël Culas et Pascal Charlot. Nous souhaitons profiter de cet entretien pour les remercier à nouveau pour cette contribution particulièrement intéressante.



**Salins-les-Bains : vue générale.**  
© Jean-Luc Gomez, DDT du Jura.

## Cinq questions posées à Gilles Beder, maire de Salins-les-Bains, et à Julie Bourdeaux, chargée de missions « appel à manifestation d'intérêt centres-bourgs ».



*Collégiale Saint-Anatoile.  
© Anouck Vallet.*

À la mi-novembre 2014, nous avons appris que notre candidature était retenue. Salins est la seule ville du Jura qui a eu cette chance (Morez et Les Rousses étaient également en lice). Quatre autres communes sont également lauréates en Bourgogne Franche-Comté. Il s'agit d'Avallon, Giromagny, Montbard et Tournus.

Nous avons souhaité que notre démarche ne se limite pas à une nouvelle OPAH <sup>(1)</sup>. Avec la rénovation des logements vacants et dégradés, l'entretien et la mise en valeur de notre patrimoine historique est aussi l'une de nos priorités. Outre les monuments évoqués à l'instant, nous avons hérité de la maison du Crédit Agricole, qui est né dans notre ville.

Cet esprit « pionnier » et « collectif » est illustré également par les nombreux utopistes qui ont vécu ici au XIX<sup>ème</sup> siècle. Nous avons décidé de réfléchir enfin à l'aménagement des espaces publics, au développement économique et touristique, à une nouvelle politique de communication...

C'est ainsi qu'est né le projet « Salins 2025 ». Nous avons choisi cette échéance parce que l'horizon 2030 ou 2035 nous semblait trop éloigné. A contrario, 2020 est l'année des prochaines élections, or nous souhaitons travailler pour la ville et les Salinois indépendamment et au-delà des prochains rendez-vous électoraux. Après avoir fixé l'échéance symbolique de notre démarche, nous avons appris que nous célébrerons en 2025 le bicentenaire du grand incendie qui a ravagé la ville. Détruite en 1825, elle « renaît de ses cendres » 200 ans plus tard, comme la salamandre... C'est un beau symbole, il n'y a pas de hasard !

Enfin, nous allons rejoindre les communes retenues dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « bourgs-centres » initié par la région. Celui-ci était réservé initialement aux collectivités concernées par un SCoT <sup>(2)</sup>, et nous ne remplissions pas les conditions pour déposer notre candidature. Nous allons signer une convention avec la région, qui nous permettra de bénéficier de 750 000 € sur 3 ans.

Cette somme permettra de subventionner, à hauteur de 40 % au maximum, des projets qui ne concerneront pas uniquement l'habitat. Elle nous aidera à financer par exemple les aménagements urbains dont nous vous reparlerons au cours de notre entretien.



*Survol du fort Saint-André.  
© « Poupet Vol Libre ».*

## **2 - Comment comptez-vous inverser une tendance démographique défavorable, et accueillir une population nouvelle dans votre ville ?**

En raison des revenus moyens plutôt modestes des Salinois, il est essentiel de faire de la mixité sociale « à l'envers », en accueillant une population nouvelle, dans la mesure du possible avec un pouvoir d'achat plus élevé. Nous souhaitons attirer également des investisseurs immobiliers.

Nous avons instauré tout d'abord une prime d'accueil, financée par une « enveloppe » de 120 000 € sur 6 ans. Elle est versée aux

couples et aux familles monoparentales, qui s'installent à Salins-les-Bains entre le 1<sup>er</sup> avril 2016 et le 31 mars 2022. Son montant est porté de 1 500 € à 2 000 €, si le ménage compte au moins un enfant mineur scolarisé dans la commune.

Si les nouveaux arrivants sont propriétaires de leur logement, la date d'acquisition de celui-ci doit être postérieure au 1<sup>er</sup> avril 2016, et l'habitation doit faire l'objet de travaux bénéficiant d'une aide de l'État. Si les personnes concernées sont locataires, le bailleur doit être un propriétaire privé, et le logement doit répondre aux critères de décence définis par la loi.

À ce jour, nous avons versé 8 primes d'accueil, et 3 ou 4 demandes devraient être déposées la semaine prochaine. Si le bénéficiaire est locataire, nous visitons le logement. Cette démarche nous permet de mieux connaître les nouveaux arrivants, mais aussi d'alerter les bailleurs, si nous estimons que des travaux doivent être réalisés.

L'ensemble des partenaires concernés ont mis en place également une nouvelle OPAH. Elle est dotée d'un budget de 2 500 000 € : 1 900 000 € apportés par l'ANAH<sup>(3)</sup>, 300 000 € par le département, et la même somme par la ville.

L'ANAH ne finance que des opérations de rénovation dont la contrepartie est l'instauration de loyers conventionnés. Or, nous avons déjà à Salins un parc social important.

## Cinq questions posées à Gilles Beder, maire de Salins-les-Bains, et à Julie Bourdeaux, chargée de missions « appel à manifestation d'intérêt centres-bourgs ».

Pour attirer une population un peu plus aisée, le département et la ville subventionnent, à partir de trois logements, les propriétaires qui souhaitent instaurer des loyers dont les montants ne sont pas plafonnés. Sur les trois habitations restaurées, un loyer peut être fixé librement, et les deux autres sont conventionnés. Ce ratio est ensuite de 2 pour 5, 3 pour 7, etc.

Notre objectif, pour les six prochaines années, est de disposer d'au moins 175 logements réhabilités, parmi lesquels 19 dont les loyers seront libres.



*Un immeuble dégradé à rénover.  
© Claudette Bach.*

Afin de promouvoir la rénovation des biens immobiliers, nous avons voté également une exonération de la part communale de la taxe foncière pendant 15 ans, lorsque le bailleur achète un bien et que l'ANAH subventionne les travaux réalisés.

L'OPAH a débuté il y a 9 mois. Un bailleur et 4 propriétaires-occupants ont déposé un dossier. Les critères fixés mériteraient sans doute d'être assouplis. Trop souvent, les particuliers qui ont les moyens de s'endetter pour réhabiliter leur patrimoine, ont des revenus un peu supérieurs au plafond fixé par l'ANAH. Ils ne peuvent pas, par conséquent, bénéficier des aides de celle-ci.

En outre, la réhabilitation des hébergements destinés aux curistes ne peut être subventionnée. C'est dommage, car nous disposons d'un nouvel établissement thermal. L'offre doit être développée et diversifiée, afin de répondre à la demande de ceux qui recherchent un logement pour la durée de leur cure.

Nous n'avons pas les mêmes problématiques qu'à Montbard ou Tournus par exemple, et l'OPAH devrait être par conséquent plus souple, pour mieux prendre en compte les spécificités de chacun.

La commune consacre également un budget de 700 000 € à l'opération « façades » qui devrait durer 6 ans, voire 8 années si nous prenons en compte l'étalement des paiements. Elle permet d'aider les propriétaires qui souhaitent ravalser les façades des bâtiments dans un périmètre bien défini.



**Une façade en cours de ravalement.  
© Sabine Mahut.**

Parfois, les incitations ne sont pas suffisantes, malheureusement, pour promouvoir la rénovation des biens immobiliers. C'est pour cette raison que nous avons mis en place une ORI <sup>(4)</sup>. Nous avons arrêté son périmètre. À l'intérieur de celui-ci, les immeubles dégradés, dont la moitié des logements au moins sont vacants et que les propriétaires refusent de réhabiliter, peuvent faire l'objet d'une DUP <sup>(5)</sup>.

Notre priorité est la restauration du bâti qui devient dangereux. Les personnes concernées disposent d'un délai plus ou moins long (il peut être d'une durée totale de 5 ans), pour réaliser les travaux nécessaires, ou pour vendre leur bien.

Lorsque l'échéance fixée est révolue, la ville peut acquérir l'immeuble dans le cadre d'une procédure d'expropriation. Le prix de la transaction est fixé par France Domaine <sup>(6)</sup>.

Nous avons engagé une phase de concertation et d'évaluation. Nous visitons les immeubles susceptibles d'être concernés, afin d'estimer le coût d'une acquisition éventuelle et des travaux de rénovation, de préciser les aides que nous pourrions le cas échéant solliciter...

En matière d'immobilier, il convient d'ajouter que l'EPF <sup>(7)</sup> du Doubs, dont la compétence est interdépartementale, est un partenaire essentiel. Il peut acheter un bien pour le compte de la commune. Les frais « de portage » s'élèvent à 1 % H.T. du montant de l'opération les 4 premières années, puis 2 % H.T. si le portage est prolongé à 6 ou 8 ans, et 3 % H.T. jusqu'à 12 ans. Ce délai confortable nous laisse le temps de trouver un investisseur intéressé par le bâtiment concerné.

Ce dispositif est primordial pour l'acquisition du couvent de la Visitation par exemple, dont le coût est estimé à 430 000 € ; la ville ne dispose pas d'une telle somme.

Notre ancienne communauté de communes a fusionné avec celles d'Arbois et de Poligny. Il faudrait que la nouvelle structure intercommunale prenne la compétence PLH <sup>(8)</sup>, et adhère à l'établissement public foncier. Si elle ne le fait pas, Salins pourra adhérer directement à l'EPF du Doubs.

## Cinq questions posées à Gilles Beder, maire de Salins-les-Bains, et à Julie Bourdeaux, chargée de missions « appel à manifestation d'intérêt centres-bourgs ».

Si la communauté de communes se contente de prendre uniquement la compétence PLH, le délai « de portage » de l'établissement public foncier, dont nous pourrions bénéficier, sera limité à 2 ans, ce qui serait beaucoup trop court. Ce scénario serait le plus défavorable, et nous attendons la décision des élus communautaires à ce sujet.

Pour conclure cette évocation du volet « habitat » du projet « Salins 2025 », nous souhaiterions dire quelques mots à propos de la mэрule <sup>(9)</sup>, évoquée récemment dans la presse. Elle a été détectée pour la première fois à Salins en 2015. Une copropriété dont le bois de la charpente était attaqué par ce champignon, a été traitée en 2017.

Nous avons pris deux arrêtés relatifs à ce fléau, qui peut se propager rapidement. Le conseil municipal a déterminé un périmètre autour des bâtiments concernés. Malheureusement, nous ne pouvons pas obliger les propriétaires à faire d'abord un diagnostic, et à prendre ensuite des mesures d'éradication, si la présence de la mэрule est détectée.

À l'intérieur de la zone délimitée dans l'arrêté, ceux qui souhaitent vendre un bâtiment, ont simplement l'obligation d'informer les acheteurs potentiels qu'il existe un risque de contamination de la charpente par le champignon.

Nous avons organisé une réunion publique afin de rassurer la population. Nous avons expliqué qu'il convenait le cas échéant, dans un premier temps, de confier la réalisation d'un diagnostic à une entreprise spécialisée, effectivement agréée pour une telle expertise.

Le 22 mai dernier, le conseil municipal a voté un avenant à la convention signée dans le cadre de l'OPAH, afin de pouvoir subventionner aussi les travaux effectués pour éradiquer la mэрule.



**La rue de la Liberté : un axe à aménager.  
© Ville de Salins-les-Bains.**

### 3 - Quels sont les autres volets du projet « Salins 2025 » ?

Nous avons réuni l'ensemble des services financiers (État, région, département), et nous leur avons demandé quelles actions mériteraient de figurer dans le projet « Salins 2025 », et pourraient bénéficier d'un cofinancement sur les 3 années à venir. Le budget total est estimé à plus de 70 millions d'euros. Vous comprenez que nous avons dû faire des choix, et établir des priorités.

En marge de la réhabilitation de l'habitat évoquée à l'instant, développer et diversifier l'offre commerciale, artisanale et de services, est l'un de nos objectifs majeurs. À Salins, de nombreux locaux sont vacants, car inadaptés et vétustes. En outre, les commerçants et les artisans doivent honorer des loyers souvent trop élevés, parfois comparables à ceux pratiqués sur la Côte d'Azur !

L'opération de restauration immobilière devrait permettre d'obliger quelques propriétaires à réaliser les travaux nécessaires, et à proposer à la location des magasins aujourd'hui inoccupés et dégradés.

La communauté de communes a sollicité la mise en œuvre d'une ORAC <sup>(10)</sup>, ce qui nous permettra de bénéficier des crédits du FISAC <sup>(11)</sup>, pour aider les commerçants à rénover leurs locaux, mais aussi à réaliser les travaux d'accessibilité imposés par la loi. Le FISAC peut aider également à l'acquisition d'un véhicule permettant de faire des tournées dans les villages des alentours. C'est un service qu'il convient de développer, car il est essentiel au

maintien à domicile des personnes âgées qui ne conduisent plus, et ne peuvent plus se déplacer.



*La grande rue commerçante de Salins-les-Bains.  
© Ville de Salins-les-Bains.*

Nous souhaiterions aussi créer des boutiques éphémères. La ville pourrait acquérir et rénover des locaux, réservés aux professionnels qui souhaiteraient s'installer. Ils s'acquitteraient dans un premier temps d'un loyer modéré, ce qui leur donnerait une chance supplémentaire de pérenniser leur activité. Ensuite, ils auraient le choix entre plusieurs options : s'installer ailleurs à Salins et libérer la boutique, payer des mensualités qui augmenteraient avec leur chiffre d'affaires, voire acquérir le magasin. Le couvent de la Visitation, que l'OPHLM <sup>(12)</sup> va céder à la ville via l'établissement public foncier, pourrait être le cadre idéal pour un tel projet.

L'aménagement des espaces publics est un autre volet du projet « Salins 2025 ». Notre objectif est de renforcer le dynamisme de la commune, mais aussi le bien-être et la cohésion de ses habitants.

## Cinq questions posées à Gilles Beder, maire de Salins-les-Bains, et à Julie Bourdeaux, chargée de missions « appel à manifestation d'intérêt centres-bourgs ».

La ville s'étire sur 4 kilomètres de longueur et, au Moyen Âge, elle était coupée en deux par une porte. Celle-ci a disparu, mais nous avons l'impression qu'elle existe toujours dans l'inconscient collectif.

Avec l'aide d'universitaires, nous avons réuni des Salinois que nous pourrions qualifier « d'ordinaires », dans la mesure où il ne s'agissait pas de « citoyens » très impliqués dans la vie de la commune ; le qualificatif « ordinaire » n'est pas péjoratif.

Nous leur avons posé des questions très simples, comme l'altitude de Salins, ou le débit moyen de la Furieuse. Nous leur avons demandé de situer des photographies prises en ville. Aucun n'a su répondre à toutes les questions. Les gens connaissent essentiellement leur quartier et leurs itinéraires habituels, pour aller par exemple faire leurs courses, chez le médecin...



**Le nouvel établissement thermal.**  
© Ville de Salins-les-Bains.

En étroite collaboration avec le bureau d'études « Soliha » (anciennement « Jura habitat ») et un architecte « conseil », nous avons identifié trois secteurs prioritaires à aménager. Le premier est celui de la porte barbarine, où se trouve le nouvel établissement thermal. Il s'agit de l'une des entrées de Salins qui mérite d'être améliorée. Nous envisageons de déplacer le monument aux morts et d'embellir le carrefour.

En outre, les nouveaux thermes sont excentrés, et il est primordial d'inciter les curistes à emprunter la rue de la Liberté, pour se rendre et consommer au centre-ville. C'est pour cette raison que cet axe de communication, le plus commerçant avant la deuxième guerre mondiale, est le deuxième secteur que nous souhaitons aménager.

Les logements et les locaux commerciaux vacants et dégradés sont très nombreux dans ce quartier. Les premiers travaux concerneront cette année la partie basse, ce qui nous permettra aussi de mettre en place un réseau d'assainissement séparatif, séparant les eaux pluviales et usées.

Nous projetons enfin de créer une liaison douce le long de la Furieuse, entre le nouvel établissement thermal et le centre-ville. Pour les piétons, ce cheminement sera plus sûr et plus agréable que la rue Gambetta, étroite et empruntée par de nombreux poids lourds.

Ce projet est mené en co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de communes qui elle se préoccupe de la partie environnementale et hydromorphologique.



**Les berges de la Furieuse.**  
© Office du tourisme de Salins-les-Bains.

En marge de ces trois secteurs prioritaires, nous avons décidé d'aménager le parc des Cordeliers. Une étude historique a été réalisée, et ce lieu pourrait être restauré tel qu'il était à sa création, en 1920. Les services techniques se sont ensuite approprié le projet, ce qui a permis de renforcer la motivation et la cohésion des agents. Le budget de l'opération est estimé à environ 90 000 € par an, pendant 6 années. Nous cherchons des partenaires, car le parc n'est pas protégé au titre des monuments historiques, et la DRAC <sup>(13)</sup> n'est pas en mesure, par conséquent, de subventionner son aménagement. Celui-ci ne peut pas bénéficier non plus des aides de la DETR <sup>(14)</sup>.

Le patrimoine historique que nous avons déjà évoqué est, rappelons-le, l'une de nos priorités. La ville a acheté la tour Oudin via l'établissement public foncier.

Quant au musée du sel, il fait l'objet d'un projet d'extension, dont le coût global est de l'ordre de deux millions d'euros. 20 % du montant des travaux, dont la réalisation devrait s'étaler sur 5 ou 6 ans, seront à la charge de la commune. Il sera difficile de trouver une telle somme sans recourir à l'emprunt, dans un contexte difficile caractérisé par une baisse constante des dotations de l'État.

Nous souhaitons rénover également l'ancienne église Notre-Dame, où le culte n'est plus célébré, et qui est utilisée pour l'organisation de spectacles. Il fait froid dans cet édifice, et l'acoustique est mauvaise. Nous travaillons avec un architecte, mais aussi les professionnels qui l'utilisent. Il s'agit de définir les travaux qui permettront de la transformer en une salle confortable, bien équipée et polyvalente, destinée à la musique, mais aussi à la danse, au théâtre, au cinéma...



**Le parc des Cordeliers.**  
© Jean-Luc Gomez, DDT du Jura.

## Cinq questions posées à Gilles Beder, maire de Salins-les-Bains, et à Julie Bourdeaux, chargée de missions « appel à manifestation d'intérêt centres-bourgs ».

Enfin, nous allons transformer l'office du tourisme en EPIC <sup>(15)</sup>, ce qui lui permettra notamment de vendre des séjours. Notre objectif est de promouvoir l'ensemble du territoire de la communauté de communes.

Dans le nouvel établissement thermal, nous avons déjà installé une borne tactile, qui propose aux curistes des informations sur les restaurants, les hôtels, les hébergements présents à Salins, mais aussi à Arbois et Poligny.



*L'office du tourisme.  
© Office du tourisme de Salins-les-Bains.*

### 4 - Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confrontés ?

Les appels à manifestation d'intérêt « bourgs-centres » initiés par l'État et la région, sont une chance pour les villes petites et moyennes. Celles-ci représentent, nous en sommes convaincus, l'avenir des territoires

ruraux, et une alternative pour les habitants des mégapoles. Nous ne remercierons jamais assez nos partenaires qui nous permettent de bénéficier des dispositifs mis en place, susceptibles cependant parfois d'être améliorés. Nous avons déjà évoqué à ce sujet le nécessaire assouplissement des critères fixés par l'ANAH pour accorder ses aides.

Une autre difficulté rencontrée concerne les moyens de fonctionnement qui nous sont alloués dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « bourgs-centres ». Pour réaliser l'ensemble des actions envisagées, nous avons recruté deux personnes : Julie Bourdeaux, et Sabine Mahut, chargée de communication.

Le FNADT <sup>(16)</sup> nous verse 300 000 € par an pendant trois années, et subventionne ainsi 70 % du budget de fonctionnement du projet « Salins 2025 ». Celui-ci comprend les salaires et les charges des deux agents embauchés, mais aussi certaines études, la location du local où nous vous accueillons aujourd'hui, des frais d'animation et de communication...

À la fin de l'année 2017, nous ne percevons plus aucune subvention du FNADT, alors que nous entrons dans la phase opérationnelle du projet « Salins 2025 ». Nous aurons plus que jamais besoin, par conséquent, de l'ingénierie dont nous disposons aujourd'hui grâce à Julie et Sabine, pour « monter » les dossiers et mener à terme les actions engagées.

Toutes les villes lauréates à l'appel à manifestation d'intérêt « bourgs-centres » sollicitent la reconduction du dispositif mis en place.

Nous regrettons aussi l'absence d'une dotation identifiée pour financer les aménagements urbains. Pour chaque opération de ce type, nous devons identifier et consulter les partenaires potentiellement susceptibles de cofinancer les projets envisagés : les services de l'État, la région, le département... Il faut ensuite envoyer un dossier à chacun d'entre eux. Les démarches sont complexes et chronophages, et il serait souhaitable de simplifier les procédures.

Nous aurions souhaité aussi disposer d'un interlocuteur unique à la préfecture. Jacques Quastana avait désigné à l'époque Renaud Nury, le secrétaire général, mais celui-ci a été appelé à de nouvelles fonctions dans un autre département.

L'appropriation par la population du projet « Salins 2025 » est une autre difficulté à laquelle nous sommes confrontés. Nos « anciens » n'ont pas les mêmes attentes que les plus jeunes. Pour les plus âgés, il n'est pas facile d'imaginer leur ville dans une dizaine d'années, et de s'impliquer dans la démarche mise en œuvre.

Il est nécessaire aussi de susciter l'adhésion des élus et des populations des villages voisins. Pour réussir, nous devons les convaincre que notre projet ne profitera pas seulement au bourg-centre, mais à l'ensemble du territoire.

Dans un contexte caractérisé par une baisse constante des dotations versées aux collectivités territoriales, il est difficile enfin d'expliquer que la ville de Salins ne peut plus assumer seule la « centralité », et qu'une contribution de tous est aujourd'hui indispensable. Les transferts de compétences au profit de la communauté de communes, devraient permettre cependant de répartir de manière plus équitable les charges qui pèsent sur le bourg-centre.

### 5 - Que faites-vous pour promouvoir votre projet, et obtenir l'adhésion des Salinois et des habitants du territoire ?

Dans le cadre du projet d'aménagement de la rue de la Liberté tout d'abord, nous avons réuni les habitants du quartier afin de recueillir leurs avis. Nous avons envoyé 90 invitations environ mais, malheureusement, 10 à 12 personnes seulement sont venues ce jour-là. Elles ont semblé un peu déçues lorsqu'elles ont constaté que le projet n'existait pas encore, et qu'il leur appartenait de le « dessiner » !



« Salins 2025 » : « portes ouvertes » (13 mai 2017).  
© « Donativo ».

## Cinq questions posées à Gilles Beder, maire de Salins-les-Bains, et à Julie Bourdeaux, chargée de missions « appel à manifestation d'intérêt centres-bourgs ».

Samedi prochain 13 mai, nous serons dans la rue. La journée sera rythmée à 11 heures par un traditionnel discours, en présence notamment des maires d'Arbois et de Poligny, et d'élus du conseil départemental. Nous accueillerons ensuite les habitants et tous les curieux pour leur présenter le projet « Salins 2025 ».

Avec l'aide des représentants de « Soliha », nous renseignerons les propriétaires sur les aides de l'ANAH, l'opération « façades », la mérule... Nous solliciterons à nouveau les avis du public à propos de l'aménagement de la rue de la Liberté.



« Salins 2025 » : « portes ouvertes » (13 mai 2017).  
© « Donativo ».

Pour le parc des Cordeliers, les services techniques ont réalisé une maquette de celui-ci tel qu'il est aujourd'hui. Des « balades-diagnostics » seront organisées le long de la Furieuse. À cette occasion, un naturaliste et un paysagiste recueilleront les propositions des personnes qu'ils accompagneront sur le terrain.



« Salins 2025 » : « portes ouvertes » (13 mai 2017).  
La maquette du parc des Cordeliers.  
© « Donativo ».

Pour mobiliser la population, nous avons distribué des dépliants dans les boîtes aux lettres, et nous avons collé des affiches sur les panneaux d'information de la ville. Le programme de la manifestation est aussi en ligne sur le site « Facebook » de Salins. En outre, les journaux « Le Progrès - Les Dépêches » et « La voix du Jura » ont publié chacun un article consacré à cet événement.

Enfin, les commerçants et les artisans nous ont également apporté leur contribution, en réalisant par exemple la maquette du « flyer », les photos des « nouveautés qui font bouger la cité »...

Au-delà de cette manifestation, c'est toute notre politique de communication que Sabine Mahut a reprise. Nous avons changé par exemple le logo de la ville. L'ancien représentait une goutte d'eau salée, à l'intérieur de laquelle était écrit « Salins-les-Bains ».

Sur le plan symbolique, cela semblait signifier que notre commune se résumait au sel et à son corollaire, le thermalisme.

Nous avons changé notre charte graphique, et nous diffusons régulièrement des bulletins municipaux. La ville dispose d'un site internet et d'une page « Facebook ». Nous avons enfin remis au goût du jour le nuancier des façades conçu il y a de nombreuses années déjà.

**Propos recueillis par Jean-Luc Gomez et Michel Ramboz , le mercredi 10 mai 2017.**

(1) OPAH : opération programmée d'amélioration de l'habitat.

(2) SCoT : schéma de cohérence territoriale.

(3) ANAH : agence nationale d'amélioration de l'habitat.

(4) ORI : opération de restauration immobilière.

(5) DUP : déclaration d'utilité publique.

(6) France Domaine : il s'agit d'un service de l'État, dont l'une des missions est d'évaluer « l'ensemble des biens susceptibles d'être acquis, pris à bail ou vendus par les collectivités territoriales, afin de garantir la transparence des opérations qu'elles conduisent. » Source : [www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/domaine.pdf](http://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/domaine.pdf)

(7) EPF : établissement public foncier.

(8) PLH : programme local de l'habitat.

(9) Mérule (nom masculin ou féminin) : « Très grand champignon qui attaque le bois des charpentes ». Source : « Petit Larousse illustré ».

(10) ORAC : opération de restructuration de l'artisanat et du commerce.

(11) FISAC : fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce.

(12) OPHLM : office public d'habitations à loyer modéré.

(13) DRAC : direction régionale des affaires culturelles.

(14) DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux.

(15) EPIC : établissement public industriel et commercial.

(16) FNADT : fonds national d'aménagement et de développement du territoire.



**La Grande Saline.**  
© Jean-Luc Gomez, DDT du Jura.

**DIRECTEUR DE PUBLICATION :**

Jacky Roche.

**COMITÉ DE RÉDACTION :**

Gilles Beder, Pascal Berthaud, Julie Bourdeaux, Jean-Luc Gomez, Michel Ramboz.

**CRÉDITS PHOTOS :**

Communauté de communes « Arbois Poligny Salins Cœur du Jura », Claudette Bach, « Donativo », Stéphane Gaudin, Jean-Luc Gomez, Sabine Mahut, Florence Neret, office du tourisme de Salins-les-Bains, « Poupet Vol Libre », ville de Salins-les-Bains, Anouck Vallet.

**COMITÉ DE RELECTURE :**

Pascal Charlot, Philippe Vincent.

**MAQUETTE ET MISE EN PAGE :**

Jean-Luc Gomez, Florence Neret.